



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-014-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-014 / 7.1.1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote des budgets primitifs 2017 budget général et budgets annexes (Pompes funèbres, Parcs de stationnement, Restauration)

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2017 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget Principal par fonction a été retenu.

Les Budgets Annexes sont, eux, votés par nature.

Le 15 février 2017, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2017.

L'équilibre du Budget Principal, pour l'exercice 2017, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 212 670,00 €	25 212 670,00 €
Section d'investissement	5 530 412,00 €	5 530 412,00 €
TOTAL BUDGET 2017	30 743 082,00 €	30 743 082,00 €

Voiron, ville porte de Chartreuse

L'équilibre des Budgets Annexes s'établit comme suit, tant en dépenses qu'en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Restauration	715 296,00 €	16 200,00 €
Pompes Funèbres H.T.	921 661,00 €	67 600,00 €
Parcs de Stationnement H.T.	609 776,00 €	315 500,00 €

Le Budget Principal ainsi que les Budgets Annexes sont votés par chapitre, en fonctionnement comme en investissement, avec les opérations suivantes :

Opérations inscrites au budget principal :

- Opération n° 18 « Restauration de l'Eglise Saint Bruno » pour un montant de 25 000 €
- Opération n° 24 « Centre social Béraudier » pour un montant de 250 000 €.

Il s'agit d'opérations entrant dans le cadre d'autorisations de programme et faisant l'objet d'une délibération spécifique (APCP).

Une note d'analyse est jointe aux documents budgétaires visant à expliquer les grandes lignes du Budget Primitif 2017.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration générale en date du 14 mars 2017 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2017 du budget principal de la Ville de Voiron ;
- D'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Pompes Funèbres ;
- D'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Parcs de Stationnement ;
- D'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Restauration.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE 25 POUR - 6 CONTRE (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI) - 1 ABSTENTION (A. COLLIN)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

RAPPORT D'ANALYSE

Examen et vote du budget primitif 2017

L'analyse du budget primitif est conduite par rapport au budget primitif précédent et sur les derniers exercices pour mesurer l'évolution en masse et en contenu sur une période de référence identique, à savoir un exercice budgétaire. Toutefois, il est important de préciser que les crédits ne sont jamais reconduits systématiquement, mais qu'ils sont réajustés en fonction du réalisé et des nouvelles données de contexte.

Un diaporama reprend les principaux tableaux et graphiques de la présente analyse, et vous expose les données financières essentielles selon le schéma habituel à savoir :

Éléments de contexte et de méthodologie

Analyse de la section de fonctionnement :

- les recettes
- les dépenses
- l'épargne

Analyse de la section d'investissement :

- les investissements réalisés par la ville
- le financement de l'investissement

Les budgets annexes

Evolution et structure de l'endettement

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DE MÉTHODOLOGIE

Le budget 2017 de la ville de Voiron a été élaboré dans un contexte de fortes contraintes financières (baisse supplémentaire des dotations de l'État...) justifiant la réalisation d'un nouveau plan d'économies travaillé depuis l'été 2016 avec les services.

Il est à noter également que pour la première fois le budget primitif 2017 intègre un prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) pour 35 000 €. En effet le territoire du Pays Voironnais est contributeur depuis 2016, mais le montant n'avait pas été porté au BP 2016 compte tenu des incertitudes fortes qui existaient à ce moment-là.

1 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2017

Ces éléments sont largement issus du DOB (débat d'orientations budgétaires) présenté lors du conseil municipal du 15 février.

DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

Contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

Pour rappel, le montant prélevé au titre de la contribution au redressement des comptes publics (CRFP) a été de 1,5 milliards d'euros en 2014, 3,67 milliards d'euros respectifs en 2015 et 2016 et sera de 2,63 milliards d'euros en 2017. Le Gouvernement a toutefois décidé d'alléger l'effort supporté par le bloc communal en le réduisant de moitié par rapport aux années précédentes (soit 1,035 milliards d'euros contre 2,071 milliards d'euros les deux années précédentes).

L'impact prévisionnel pour la ville de Voiron est le suivant (uniquement prélèvement CRFP, auquel vient se cumuler la baisse liée à l'enveloppe normée) :

	CRFP 2014	CRFP 2015	CRFP 2016	CUMUL 2014-2016	Projection CRFP 2017	Projection cumul 2014-2017
VOIRON	204 488	499 062	513 392	1 216 942	256 696	1 473 638

Dotations de péréquation

Dans le même temps, les dotations de péréquation progressent dans leur ensemble de 360 millions d'euros afin d'atténuer les effets de la baisse de la DGF pour certaines collectivités : la DNP est maintenue à son niveau de 2016 tandis que la DSU et la DSR augmentent chacune de 180 millions d'euros.

La répartition de la DSU est recentrée puisqu'elle ne bénéficie désormais plus qu'au 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants (soit 668 villes) au lieu des 3/4 auparavant (soit 751 villes), et sa progression annuelle est mieux répartie entre les communes bénéficiaires. Voiron reste bénéficiaire.

Ces augmentations sont toutefois financées par une **minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale et à un élargissement des variables d'ajustement qui viennent réduire les ressources des collectivités locales de 350 millions d'euros**. Cet effort se traduit pour le bloc communal par un allègement de 67 millions d'euros du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Réforme de la DGF

La réforme de la dotation globale de fonctionnement est reportée. L'objectif est de faire figurer de nouvelles dispositions dans un **projet de loi de financement des collectivités territoriales pour 2018** qui, pour la première fois à l'automne 2017, prendra place aux côtés du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

FPIC

L'enveloppe FPIC est maintenue à son niveau de 2016, soit un milliard d'euros, sachant que le fonds est destiné représenter à terme 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

► Impact sur le territoire :

Bien que l'enveloppe soit maintenue, la contribution de la ville de Voiron pourrait augmenter par rapport à 2016 du fait de la rationalisation de la carte intercommunale liée à la loi « Notre » qui aura notamment pour effet de modifier le potentiel financier agrégé moyen national, servant au calcul de la contribution. S'il est difficile de projeter l'enveloppe de contribution 2017, la contribution de 2016 a été, pour rappel, de près de 32K€.

FISCALITÉ

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales a été fixé à 0,4 %, contre 1 % pour 2016.

Concernant le FCTVA, le montant inscrit par le gouvernement dans la loi de finances est en baisse afin de traduire le recul de 25% de l'investissement des communes et de leurs groupements en 2014 et 2015, mais aussi les mesures prises par le gouvernement pour élargir l'assiette des remboursements de TVA dont bénéficient les collectivités.

2 MÉTHODOLOGIE ET ARBITRAGES

Le principal enjeu pour la ville de Voiron est de poursuivre son adaptation aux **fortes baisses des dotations** (perte cumulée de 1,5 millions d'euros soit plus que l'épargne nette disponible en 2013) **et à la contribution du FPIC évoquées ci-dessus.**

Ces enjeux ont appelé les éléments de réponse suivants :

- **la réalisation d'un plan d'économies** avec les services pour dégager des marges de manœuvre ;
- **des objectifs budgétaires et financiers contraints pour rétablir les équilibres financiers** : stabilité des charges à caractère général et de la masse salariale par rapport au compte administratif anticipé 2016 par exemple ;
- **le repositionnement de la ville de Voiron** au vu des transferts de compétences accordés à l'intercommunalité afin de maintenir un service public de qualité et accessible.

Ces enjeux se traduisent au sein du budget par la poursuite d'un certain nombre de mesures :

- **la maîtrise des dépenses de fonctionnement par la stabilité des charges à caractère général, de la masse salariale et des subventions aux associations** ;
- **l'optimisation des recettes** : augmentation des tarifs au niveau de celui du « panier du maire », vente de patrimoine et recherche de nouvelles subventions ;
- **la stabilité de la pression fiscale** au travers de la neutralisation des hausses des taux intercommunaux liées aux transferts de compétence ;
- **un recours modéré à l'emprunt** afin de stabiliser à moyen terme l'en-cours de dette ;
- **un fléchage des dépenses d'investissement** : les dépenses de maintien en bon état de fonctionnement ou permettant de réaliser des économies sont privilégiées tandis qu'aucun grand projet nouveau n'est porté au budget.

La construction du budget 2017 a donc fait l'objet d'un engagement commun fort pour parvenir à un équilibre financier satisfaisant. Toutefois la contrainte budgétaire n'est pas seulement conjoncturelle mais relève d'un phénomène structurel qui nécessite la poursuite des efforts engagés.

3 STRUCTURE DU BUDGET 2017

Le budget de la ville de Voiron est constitué :

- d'un budget principal en M14 ;
- de trois budgets annexes :
 - celui des Pompes Funèbres en M4, assujetti à la TVA,
 - celui de la restauration en M14 ;
 - celui des parkings en M4, assujetti à la TVA.

À noter pour le budget primitif 2017 **un nombre important de variations de périmètres, qui complexifient l'analyse des évolutions**. Afin de faciliter la lecture des variations budgétaires, chaque paragraphe de la présente note fera un rapprochement avec les évolutions à périmètre constant. Ces changements sont les suivants :

- **Musée Mainssieux** : le transfert ayant eu lieu en mars 2016 au Pays Voironnais, le budget primitif 2016 comportait les sommes dédiées au musée qui n'ont été enlevées qu'en décision modificative. La comparaison de budget primitif à budget primitif doit donc être corrigée de cette intégration ;

Et au 1^{er} janvier 2017 :

- **Lecture publique** : le budget de la médiathèque a été transféré au Pays Voironnais. L'AC (attribution de compensation), la DSC (dotation de solidarité communautaire) et la fiscalité ont été ajustées en conséquence.
- **CPEF (centre de planification et d'éducation familiale)** : le budget du CPEF a été transféré au Pays Voironnais. Les AC et la fiscalité ont été ajustés en conséquence.
- **aires d'accueil des gens du voyage** : bien que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) n'ait pas encore eu lieu sur cette compétence, les dépenses ont été retirées du budget ville et une hypothèse de répercussion sur l'AC a été intégrée.
- **Grand Angle** : le transfert des agents au Pays Voironnais est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017. Il n'y a donc plus de flux comptable entre la ville et l'EPCC pour 2017 concernant le personnel.
- **PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)** : le PLIE est intégré au CIAS (centre intercommunal d'action sociale) par le transfert d'un agent du CCAS. Le financement se fait via une baisse de l'AC de la ville, qui la répercutera via la subvention d'équilibre versée au CCAS dont le montant sera réajusté lors d'une prochaine décision modificative. L'impact est donc neutre pour le budget communal.

Au-delà des changements de périmètres liés à des transferts, à noter également les impacts budgétaires des évolutions organisationnelles suivantes :

- **intégration d'une partie des activités de la MJC** au sein de la direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles (Centre de loisirs de Chriens et Point Info Jeunesse) ;

- **élargissement du périmètre du budget annexe parkings** : auparavant dédié au parking des Tisserands, ce budget annexe enregistrera à partir de 2017 l'ensemble des écritures liées aux parkings payants dédiés (Tisserands, Tardy, et les nouveaux projets)

ANALYSE DU BUDGET 2017

1 ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

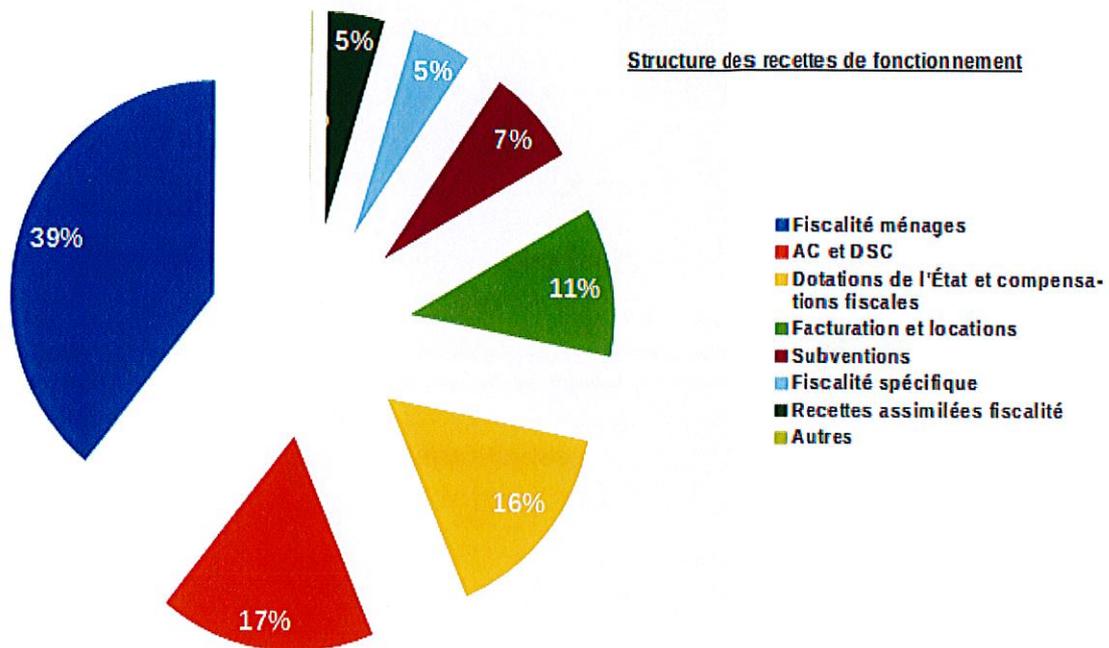
	Données brutes			
	BP 2016	BP 2017	Evolution	Variation
Charges à caractère général	5 322 281	4 941 300	-380 981	-7,16%
Masse salariale	16 134 132	15 432 600	-701 632	-4,35%
Autres charges de gestion courantes (élus, festival cirque)	333 484	312 178	-21 306	-6,39%
Subventions associations	927 466	806 004	-121 462	-13,10%
Subventions au BA Parkings	167 790	187 918	20 128	12,00%
Subvention au CCAS	945 000	945 000	0	0,00%
Participations obligatoires	733 920	758 952	25 032	3,41%
Dont SDIS	472 000	472 000	0	0,00%
Ecoles privées	188 000	189 822	1 822	0,97%
Dont SIMA	65 300	66 700	1 400	2,14%
Autres	8 620	30 430	21 810	253,02%
Charges financières	160 650	163 000	-7 650	-4,70%
Charges exceptionnelles	58 435	44 000	-14 435	-24,70%
Autres (dont dépenses imprévues) chap 014	44 450	14 000	-30 450	-68,50%
FPIC		35 000		
Sous Total : Dépenses réelles	24 827 508	23 629 852	-1 232 656	-4,96%
Opérations d'ordre	860 110	866 912	6 802	0,79%
TOTAL DEPENSES	25 687 618	24 496 764	-1 190 854	-4,64%

	Données brutes			
	BP 2016	BP 2017	Evolution	Variation
Facturation et locations	2 366 920	2 478 364	112 444	4,76%
Remboursement sur rémunération du personnel	952 610	361 726	-590 884	-62,03%
Subventions	1 541 883	1 386 410	-155 473	-10,08%
Subventions liées aux RH	490 685	450 404	-40 181	-8,19%
Fiscalité ménages	9 950 000	9 830 612	-119 488	-1,20%
TH	3 504 000	3 430 027	-73 973	-2,11%
TF	6 392 500	6 348 885	-43 615	-0,68%
TFNB	53 500	51 600	-1 900	-3,55%
Fiscalité spécifique	1 237 700	1 202 700	-35 000	-2,83%
Droits d'enregistrement	700 000	680 000	-20 000	-2,86%
TCFE (taxe conso finale d'électricité)	411 700	411 700	0	0,00%
TLPE (taxe sur la publicité extérieure)	120 000	105 000	-15 000	-12,50%
Taxe funéraire	6 000	6 000	0	0,00%
Recettes assimilées fiscalité	894 100	1 143 600	249 400	27,89%
Droits de place (foires et marchés, aires d'accueil des gens du voyage)	182 100	163 500	-18 600	-10,21%
Droits de stationnement (horodateurs parkings de surface)	612 000	840 000	228 000	37,25%
Droits de voiries	100 000	140 000	40 000	40,00%
Reversements de l'intercommunalité	4 892 915	4 315 658	-677 357	-13,67%
AC	4 401 015	3 787 133	-613 882	-13,95%
DSC	591 900	528 425	-63 475	-10,72%
Dotations de l'État	2 896 709	2 659 406	-237 303	-8,19%
Dotation forfaitaire	2 184 000	1 888 600	-295 400	-13,53%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	404 177	462 100	57 923	14,33%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	304 232	304 600	368	0,12%
Dotation de recensement	4 300	4 106	-194	-4,51%
Compensations fiscales de l'État	1 172 395	1 238 290	65 895	5,45%
FDPTP	700 000	676 240	-23 760	-3,39%
Exo TH	367 395	437 650	70 255	19,12%
TP/CET	73 000	70 000	-3 000	-4,11%
Exo TF	32 000	52 400	20 400	63,75%
Autres recettes	70	22 200	22 130	31614,29%
Sous Total : Recettes réelles	26 494 887	26 087 070	-1 407 817	-5,31%
Amortissements et travaux en régle	126 295	125 600	-695	-0,55%
TOTAL RECETTES	26 621 182	26 212 670	-1 408 612	-5,28%

Virement

933 564,00 715 906,00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Un descriptif détaillé par ordre de poids décroissant est disponible dans l'analyse ci-dessous.

La fiscalité ménages

Les montants prévisionnels inscrits au budget 2017 sont calculés d'après les montants notifiés en 2016. Les écarts avec le budget primitif 2016 sont donc en partie liés aux différences entre les prévisions et les notifications 2016. **En effet, les bases 2017 n'ont à ce jour pas été notifiées par les services de l'État.**

Les évolutions sur 2017, au-delà des évolutions de bases, sont constituées des variations de taux dues aux changements de périmètres et à la décision de compenser par une baisse des taux les hausses des taux intercommunaux liées aux transferts de compétence.

Evolution des bases : estimation d'évolution des bases de 1,3 %, dont la revalorisation forfaitaire prévue dans le cadre du projet de loi de finances de 0,4 %, soit une évolution « physique » des bases supposée de 0,9 %.

Evolution des taux : afin de neutraliser l'effet sur les contribuables vironnais de l'augmentation des taux communautaires, il est nécessaire d'ajuster les taux communaux dans le respect des

règles de lien, à savoir : la taxe sur le foncier non bâti ne peut diminuer moins que la taxe d'habitation, soit une baisse équivalente en variation sur le foncier non bâti. Selon les estimations établies par la CAPV à partir des bases notifiées 2016, le produit fiscal de la ville de Voiron devrait diminuer d'environ 93 416€.

En conséquence, pour l'année 2017, les taux seront les suivants :

1. le taux de taxe d'habitation : 13.41% au lieu de 13.58%,
2. le taux de taxe foncière bâti : 24.62% au lieu de 24.81%,
3. le taux de taxe foncière non bâti : 63.28% au lieu de 64,10 %

		2 016	2017 avant transfert <i>(soit base 2016 +1,3% et taux identique)</i>	Impact transfert lecture publique et CPEF sur taux	Fiscalité 2017 définitive <i>(soit base 2016 +1,3 % et taux modifiés)</i>
TH	Base	25 074 761	25 400 733	Charge de 43 823€	25 400 733
	Taux	13,58%	13,58%	13,41%	13,41%
	Produit	3 405 153	3 449 420		3 406 238
TFB	Base	25 355 702	25 685 326	Charge de 48 020€	25 685 326
	Taux	24,81%	24,81%	24,62%	24,62%
	Produit	6 290 750	6 372 529		6 323 727
TFNB	Base	80 448	81 494	Charge de 1 573€	81 494
	Taux	64,10%	64,10%	63,28%	63,28%
	Produit	51 567	52 238		51 569
Produit total					9 781 535

Le produit total de la fiscalité ménages est donc estimé à 9 781 k€, auxquels il convient de rajouter 50 k€ : en effet bien que les bases n'aient pas été notifiées, il semblerait que l'évolution de 1,3 % précédemment évoquée soit très prudente, et qu'une marge est à espérer, **soit une prévision totale de 9 830 k€ de recettes fiscales directes.**

[Reversements de fiscalité de l'intercommunalité : AC \(attribution de compensation\) et DSC \(dotation de solidarité communautaire\)](#)

Les variations liées aux transferts de compétences décrites en introduction sont les suivantes :

	AC	DSC
Impacts certains et intégrés au budget		
Lecture publique	-417 494	-62 937
CPEF	-11 568	0
Musée Mainssieux	-147 263	0
Impacts restant à chiffrer mais intégrés au budget		
AAGDV (aire d'accueil des gens du voyage)	-37 630	0
TOTAL BAISSÉ	-613 955	-62 937
Impact certains et à intégrer en DM		
PLIE (plan local d'insertion par l'emploi)	-12 450	0

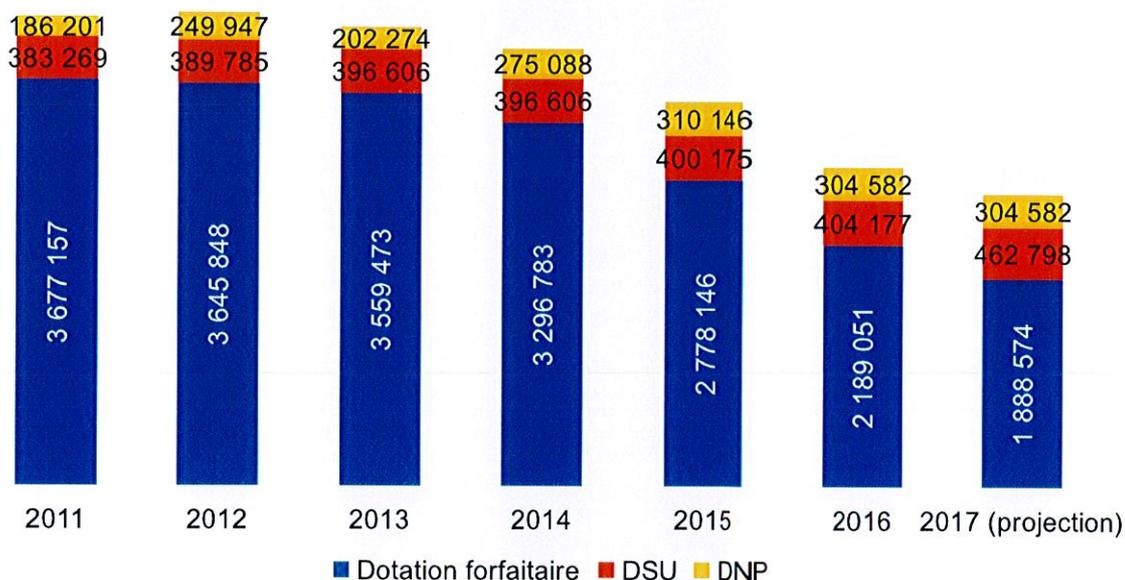
Nota : pour le PLIE comme rappelé en introduction, la neutralité budgétaire passera par le CCAS.

Dotations de l'État et compensations fiscales

Les dotations de l'État diminuent de 237 303 € par rapport au budget 2016. Cette variation est essentiellement liée à la poursuite du prélèvement pour le redressement des finances publiques largement évoqué depuis 2014 et lors du dernier DOB. **Ce prélèvement est estimé pour 2017 à 256 700 €.**

Au-delà de cette diminution très spécifique, il convient de noter l'intégration des hypothèses d'évolution suivantes :

- une baisse de 2 % de la dotation forfaitaire avant contribution au redressement des comptes publics. Celle-ci s'élèverait à 1,8 millions d'euros après prélèvement.
- en 2016, la ville de Voiron était classée 485^e au titre de la DSU. Pour 2017, la commune devrait rester bénéficiaire de la dotation et bénéficier de sa progression annuelle estimée à + 58 k€.



Les compensations fiscales sont quant à elles prévues avec une hausse globale de + 64 k€ par rapport au BP 2016,

Cette variation est liée essentiellement :

- aux compensations d'exonération de TH : en **2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.** Cette décision a conduit à diminuer le nombre de parts servant à déterminer si une personne âgée peut bénéficier d'une exonération de sa taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de sa taxe foncière (à partir de 75 ans), alors même que son revenu réellement

perçu n'est pas modifié à la hausse. **En 2015, de nombreux contribuables ont donc perdu le bénéfice de cette exonération., d'où la diminution du nombre d'articles exonérés et la diminution de base exonérée, ayant pour conséquence une hausse du produit fiscal au CA 2015.** La loi de finances pour 2016 a rétabli l'exonération pour 2015 (par dégrèvement à la charge de l'Etat) 2016 et 2017. Le produit fiscal de 2016 a donc fortement baissé pour les collectivités (analyse du CA 2016 à venir), **mais une compensation de cette exonération a été remise en place sur 2017 pour les années 2016 et 2017, soit une hausse importante prévue au BP 2017 pour cette compensation ;**

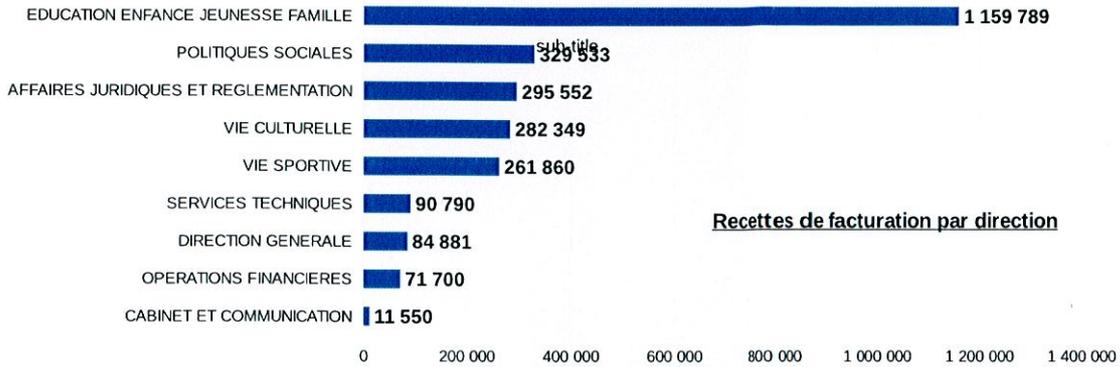
- **à la baisse annoncée de 8 % du FDPTP (fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle) par le département.** Pour mémoire, depuis la suppression de la taxe professionnelle, les FDPTP sont alimentés par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Depuis 2012, l'article [1648 A](#) du CGI prévoit que les FDPTP perçoivent chaque année une dotation de l'Etat dont le montant est voté en loi de finances. Par ailleurs, les ressources de chaque fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties, l'année de versement de la dotation de l'Etat, **par le conseil départemental. La répartition est réalisée par ce dernier, à partir de critères objectifs qu'il définit** à cet effet, entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les agglomérations nouvelles défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal, déterminé selon la législation en vigueur au 1er janvier de l'année de la répartition ou par l'importance de leurs charges. **Le Conseil départemental de l'Isère répartit ce fonds à partir de deux principaux critères : le potentiel financier et la population DGF.**

[Facturation et locations \(y compris recettes de facturation liées à la masse salariale\)](#)

Les prévisions de recettes de facturation ont été établies sur la base des évolutions tarifaires adoptées lors du conseil municipal de décembre 2016. La DEEJF est la direction qui enregistre le plus de recettes facturées, avec 43 % du total.

L'évolution à la baisse de plus de 500 k€ des recettes de facturation se décompose de la façon suivante : + 112,4 k€ pour la facturation « classique » et – 590 k€ sur les remboursements de frais de personnel.

Cette évolution globale est liée aux changements de périmètres (essentiellement à la sortie du personnel de l'EPCC, qui ne fait donc plus l'objet d'un remboursement) . Sans ces modifications, ces recettes enregistrent une évolution positive de 87 k€, soit + 2,8 %.



Subventions de fonctionnement reçues

Là encore, la DDEJF enregistre le plus gros volume de prestations subventionnées (93 % du total, essentiellement par la CAF – caisse d’allocations familiales). L’évolution à la baisse du montant total des subventions est liée aux changements de périmètres. Sans ces modifications, c’est également une hausse qui est à noter (+ 94 k€ soit + 4,6%) essentiellement liée à la subvention supplémentaire de la CAF pour les couches qui sont désormais fournies par les crèches.

Fiscalité spécifique

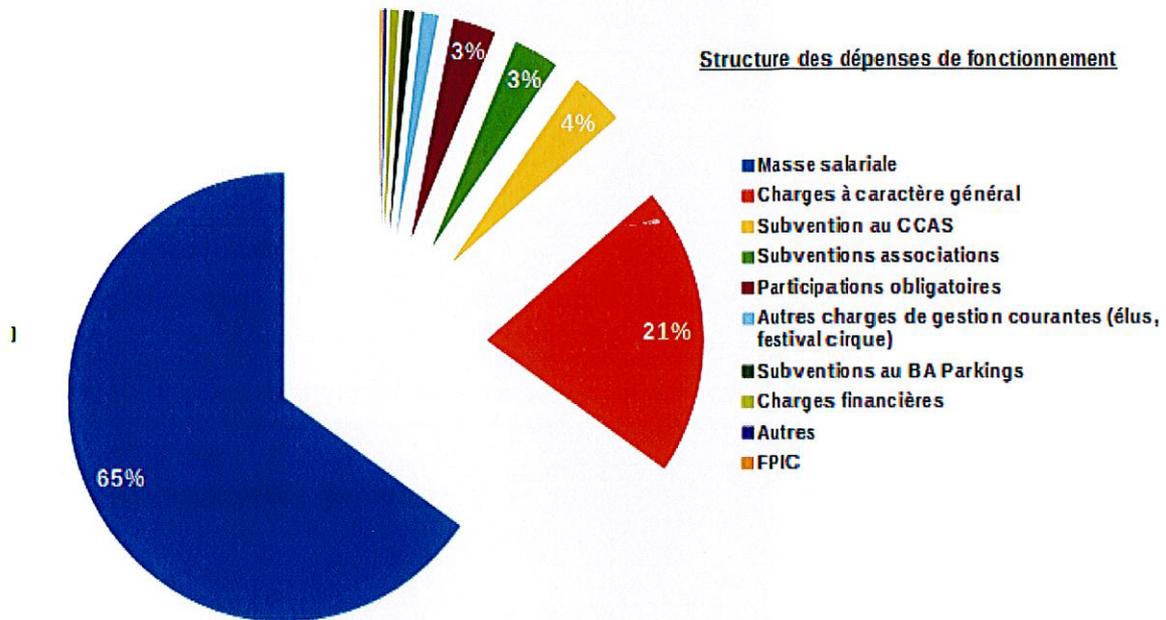
Il s’agit essentiellement des recettes fiscales liées aux droits d’enregistrement, à la taxe sur la consommation finale d’électricité et à la taxe locale sur la publicité extérieure. Au vu des difficultés d’évaluation, il a été prévu une évolution prudente de ces recettes (stabilité ou légère baisse sur la base des moyennes des dernières années).

Recettes assimilées à la fiscalité

Il s’agit des droits de place (foires et marchés), des droits de stationnement (horodateurs parkings de surface) et des droits de voirie (occupation du domaine public).

La forte augmentation de ces recettes est liée aux droits de stationnement (+ 228 k€) : cette hausse est une remise à plat de prévisions au regard des recettes réellement constatées (DM de 80 k€ en 2016) **ainsi qu’à l’impact positif du nouveau plan de stationnement (+150 k€) en cours de préparation.**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Un descriptif détaillé par ordre de poids décroissant est disponible dans l'analyse ci-dessous.

La masse salariale

La masse salariale est le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune.

La prévision en forte baisse (-4,35% soit - 701 k€) est liée aux changements de périmètres, plusieurs personnels étant transférés au Pays Voironnais.

En retraitant ces variations, le budget enregistre :

- une hausse de + 1,91 % par rapport au budget primitif de 2016 (+308 k€);
- une hausse de 0,83 % par rapport au CA 2016 anticipé (+135 k€).

Ces évolutions intègrent pour 2017 un série de mesures nationales comme l'augmentation de la valeur du point d'indice (+0,6 % en 2016 et + 0,6 % en 2017), le PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) pour les catégories B et C et la hausse des taux de cotisations sociales.

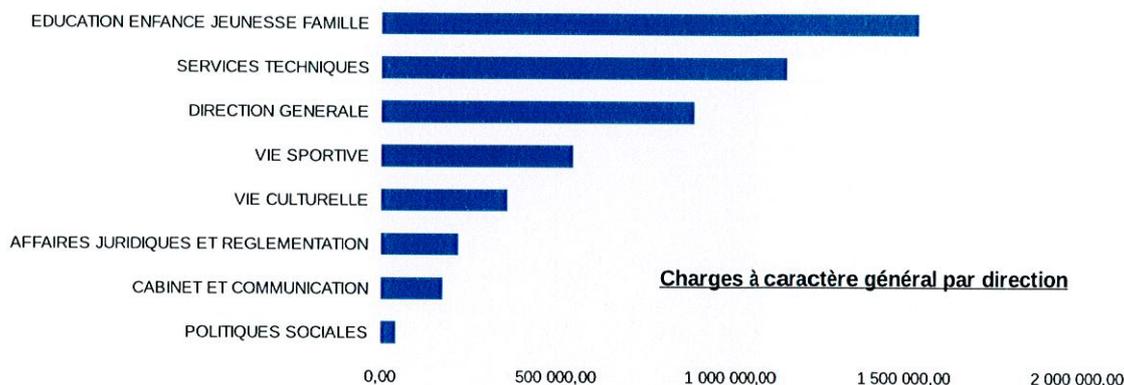
L'ensemble de ces mesures ainsi que le GVT (glissement vieillesse technicité) et l'augmentation des divers taux de charge représente une augmentation de 300 k€ soit près de 2% d'augmentation.

Le maintien d'un taux d'évolution inférieur à 1 % malgré ces évolutions contraintes est lié au non remplacement de départs en retraite ou de réorganisations de services. Pour ceux qui sont

remplacés, le recrutement par des agents en début de carrière créé un effet de noria favorable au budget.

Les charges à caractère général

Ces charges diminuent de plus de 7 % (-381 k€) par rapport au BP 2016 du fait des variations de périmètres (la sortie de la lecture publique représente à elle seule une diminution de ces charges de 214 k€, cf détails dans l'annexe spécifique). **À périmètre constant, l'évolution de ce chapitre est relativement stable** (+56 k€, soit à peine plus de 1 % d'évolution qui correspondent essentiellement à des dépenses génératrices d'économies par ailleurs : + 25 k€ pour les couches, + 15 k€ pour une étude sur le stationnement).



Les subventions et participations obligatoires versées

Ce poste enregistre une baisse globale de – 76 k€ répartie de la façon suivante :

- **baisse de 121 k€ des subventions aux associations** dont – 235 k€ pour la MJC, et + 108 k€ pour les associations sportives afin qu'elles gèrent en direct leurs locations de salles, ce qui se traduit par une baisse équivalente des frais de location directs par la commune ;
- **hausse de 25 k€ des participations obligatoires** en raison essentiellement de l'inscription d'une provision pour les non-valeurs à venir pour les aires d'accueil des gens du voyage ;
- **hausse de 20 k€ de la subvention d'équilibre au budget annexe parcs de stationnement** dont le périmètre évolue pour 2017. À terme, l'élargissement du périmètre et les recettes supplémentaires générées devraient permettre une diminution.

À noter le maintien de la subvention au CCAS à un niveau de 945 000 € : ce montant sera repris en décision modificative (DM) pour impacter le transfert du PLIE, mais également en cours d'année, car il semblerait que les excédents du CCAS 2016 permettent d'envisager une diminution.

LES SOLDES D'ÉPARGNE

Les facteurs d'évolution développés précédemment peuvent être synthétisés dans l'analyse financière des niveaux d'épargne. **Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation financière de la commune au BP 2017.**

L'analyse financière s'éloignant de l'aspect strictement budgétaire, seules les opérations réelles seront retenues dans le calcul.

Libellé	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	25 559 645	25 632 720	24 666 958	23 476 852
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	27 343 150	26 849 083	26 494 887	25 087 070
Épargne de gestion	1 783 505	1 216 363	1 827 929	1 610 218
Intérêts de la dette	279 100	203 000	160 550	153 000
Épargne brute	1 504 405	1 013 363	1 667 379	1 457 218
Capital de la dette	1 195 000	1 188 000	1 368 000	1 450 000
Épargne nette au budget primitif	309 405	-174 637	299 379	7 218
<i>Épargne nette réellement constatée au CA</i>	<i>760 002</i>	<i>485 912</i>	<i>548 248</i>	
Encours de dette	10 466 694	9 270 743	9 986 613	12 141 491
Capacité de désendettement	6,96	9,15	5,99	8,33
Taux d'épargne brute	5,5%	3,8%	6,3%	5,8%

Comme expliqué précédemment, la forte baisse des recettes liée aux dotations est compensée par les actions menées dans le cadre du plan d'économie, les actions entreprises sur la masse salariale et les effets positifs des changements de périmètres. **Mais malgré une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, l'effet de ciseaux continue.**

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à **1,6 M€**. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à **7,2 k€ à peine, soit un niveau faible mais positif d'autofinancement.**

Le taux d'épargne se maintient à un niveau à améliorer. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

La capacité de désendettement est en hausse en raison de la faible épargne brute. Ce niveau reste en dessous du seuil d'alerte de 10 années, mais en l'occurrence l'enjeu n'est pas le niveau d'endettement mais la capacité à continuer à dégager un autofinancement sur le long terme.

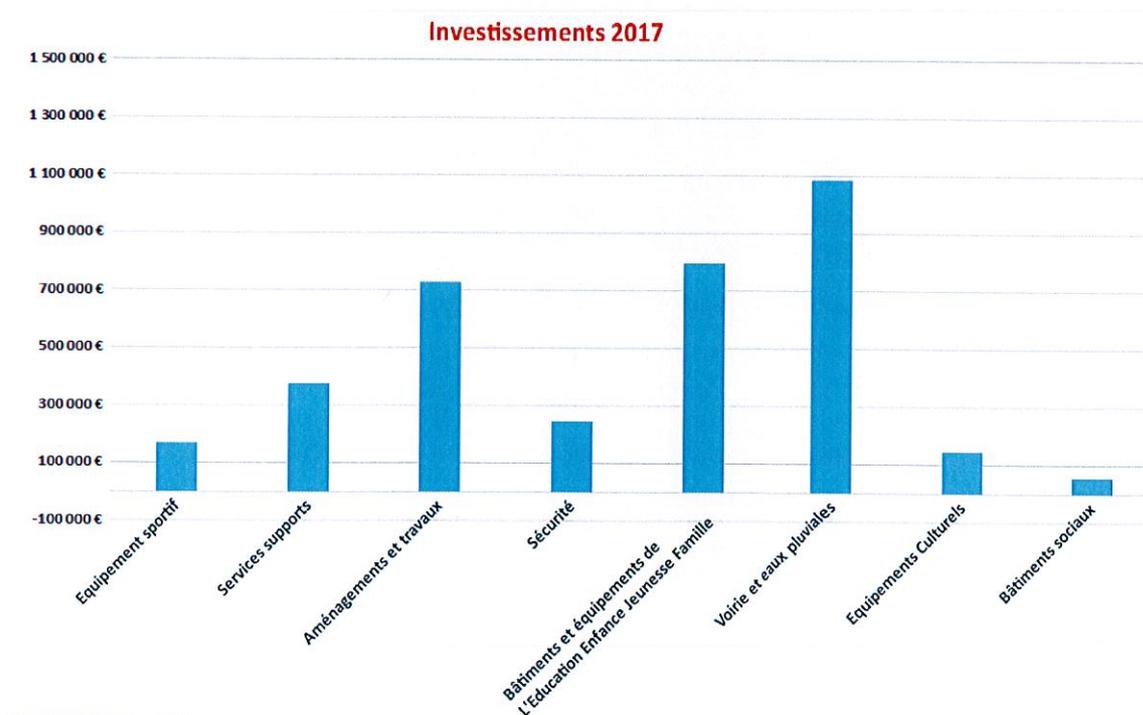
Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-014-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

2 ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Globalement, les dépenses d'équipements évoluent de la façon suivante par rapport au budget primitif 2016 :

	Données brutes			
	Budget primitif 2016	Budget primitif 2017	Evolution	Variation
Dépenses d'équipement	4 712 085 €	3 595 632 €	-1 116 453 €	-23,69%
Dépenses imprévues	108 437 €	0 €	-108 437 €	-100,00%
Autres (reversement PAE et TA) et cautions	9 200 €	357 880 €	348 680 €	3790,00%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 829 722 €	3 953 512 €	-876 210 €	-18,14%
Subventions	321 226 €	265 683 €	-55 543 €	-17,29%
Amendes	260 000 €	202 000 €	-58 000 €	-22,31%
TA (taxe d'aménagement)	300 000 €	238 235 €	-61 765 €	-20,59%
PAE (plan d'aménagement d'ensemble)	0 €	563 526 €	563 526 €	#DIV/0 !
FCTVA	850 000 €	598 000 €	-252 000 €	-29,65%
Autres CAUTION	54 017 €	4 300 €	-49 717 €	-92,04%
TOTAL RECETTES	1 785 243 €	1 871 744 €	86 501 €	4,85%
TOTAL NET	3 044 479 €	2 081 768 €	-762 667 €	-25,05%
Cessions	1 092 000 €	655 000 €	-437 000 €	-40,02%
NET des cessions	1 952 479 €	1 426 768 €	-325 667 €	-16,68%

La répartition des investissements est la suivante :



AFFAIRES JURIDIQUES ET REGLEMENTATION	ELECTIONS	30 900,00	Renouvellement matériel et mobilier des bureaux électoraux installés au Grand Angle	
	IMMEUBLES DE RAPPORT	75 000,00	Entretien des immeubles loués par la Ville (travaux du propriétaire)	
	JURIDIQUE	6 700,00	Renouvellement matériel et mobilier	
	Somme :	112 600,00		
CABINET ET COMMUNICATION	COMMUNICATION EXTERNE	6 000,00	Renouvellement matériel informatique	
	Somme :	6 000,00		
DIRECTION GENERALE	DIRECTION GENERALE ET SECRETARIAT GENERAL	16 722,00	Renouvellement matériel et mobilier + nouvel applicatif de gestion du courrier	
	HOTEL DE VILLE	97 520,00	Renouvellement matériel et mobilier + changement du système de la téléphonie, du standard de l'hôtel de ville (passage sur voix sur IP) + travaux d'entretien du bâtiment	
	INFORMATIQUE	45 000,00	Enveloppes annuelles de renouvellement des matériels informatiques, des copieurs et des applicatifs	
	POLE GENERAL D'ENTRETIEN	20 000,00	Achat de matériel	
	POLICE	44 380,00	Renouvellement d'un véhicule + achat de matériel	
	POLITIQUE DE LA VILLE	77 000,00	Etudes Brunetière et Baltiss	
	VIDEOPROTECTION	200 000,00	4ème phase de déploiement de la vidéoprotection	
	Somme :	500 622,00		
	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE	BALTISS	880,00	Renouvellement matériel et mobilier
		BERAUDIER	250 500,00	Tranche III de rénovation du bâtiment
BRUNERIE - SCOLAIRE		208 500,00	Changement de la toiture de l'école	
BRUNETIERE		56 487,00	Renouvellement matériel et mobilier + travaux d'entretien des bâtiments	
Politique Enfance Jeunesse		20 000,00	Achat de 2 mini-bus	
COURTE ECHELLE		800,00	Matériel et mobilier	
CRIEL - SCOLAIRE		20 000,00	Sécurisation des abords	
CURIE - SCOLAIRE		1 300,00	Travaux d'entretien du bâtiment	
EDUCATION - FRAIS GENERAUX		172 500,00	Déploiement des Vidéoprojecteurs interactifs + plan informatique des écoles + travaux de sécurisation des écoles + enveloppes annuelles de travaux d'entretien des bâtiments scolaires + renouvellement des mobiliers et matériels des écoles	
FATON - SCOLAIRE		5 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (cabane)	
FERRY - SCOLAIRE		3 000,00	Travaux d'entretien de la cour (grillage)	
HALTE GARDERIE CROIX MAURIN		6 950,00	Renouvellement matériel et mobilier + travaux d'entretien des bâtiments	
LA FONTAINE - SCOLAIRE		4 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (grillage, estrade)	
MOULIN - SCOLAIRE		15 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (préau et classe CP)	
MULTI ACCUEIL DU COLOMBIER		4 010,00	Renouvellement matériel et mobilier + travaux d'entretien des bâtiments	
MULTI ACCUEIL DU PARC	4 150,00	Renouvellement matériel et mobilier		
RAVAT - SCOLAIRE	23 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (plan lumière)		
Somme :	796 077,00			
POLITIQUES SOCIALES	CCAS	2 360,00	Renouvellement matériel et mobilier	
	EHPAD	38 200,00	Travaux d'entretien du bâtiment	
	FLPA	15 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (économie de fluides)	
	Somme :	55 560,00		

SERVICES TECHNIQUES	AIRES DE JEUX	15 000,00	Enveloppe annuelle d'entretien des aires
	CENTRE TECHNIQUE	40 500,00	Renouvellement matériel et mobilier dont amélioration stockage
	DEVELOPPEMENT DURABLE	5 000,00	Etude éclairage gymnase Barcelone
	DIRECTION TECHNIQUE - FRAIS GENERAUX	105 000,00	Enveloppe Agenda accessibilité
	EAUX PLUVIALES	150 000,00	Enveloppe annuelle + sécurisation Morge
	ENVIRONNEMENT	106 400,00	Achat de matériel (modernisation) + aménagement local équipe voirie
	ESPACES VERTS	70 700,00	Renouvellement véhicules + travaux d'entretien des espaces verts + renouvellement matériel
	MAGASIN	1 450,00	Renouvellement matériel
	MECANIQUE	4 000,00	Travaux de sécurité du pont-élévateur
	PLAN LUMIERE	62 000,00	Enveloppe annuelle (tranche I) + renouvellement illuminations
	RISQUES	5 000,00	Postaux d'incendie
	STATIONNEMENT	312 000,00	Plan de stationnement 2017 ; modernisation des horodateurs
	VOIRIE	935 000,00	Enveloppe annuelle de rénovation des voiries + mise en accessibilité des voiries + renouvellement véhicules et matériels équipe voirie
	Somme :	1 812 050,00	
VIE CULTURELLE	CENTRE NATURE ET LOISIRS	3 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment (chauffage)
	CONSERVATOIRE	11 605,00	Achat matériel et mobilier + travaux d'entretien du bâtiment
	EDIFICE CULTUELS	25 000,00	Etudes préalables à la réfection des décors intérieurs
	FESTIVITES	6 000,00	Renouvellement matériel et mobilier
	MAISON DES ASSOCIATIONS	1 500,00	Renouvellement matériel et mobilier
	MUSEE MAINSIEUX	24 278,00	Entretien annuel des œuvres + acquisitions d'œuvres suite à dissolution de l'association
	PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE	5 200,00	Renouvellement instruments de musique du Conservatoire
	POLITIQUE CULTURELLE - FRAIS GENERAUX	11 000,00	Achat matériel et mobilier
	SALLE DES FETES	57 000,00	Travaux d'entretien du bâtiment
	Somme :	144 583,00	
VIE SPORTIVE	BARCELONE	6 300,00	Etude préalable à reprise de la toiture
	CHAUTARD	15 000,00	Travaux toiture bâtiment annexe
	COUBERTIN	1 500,00	Travaux grille de porte du gymnase
	GEO MARTIN	5 000,00	Petits travaux tribune
	GYMNASE ET EQUIP COUVERTS - FRAIS GENERAUX	6 300,00	Enveloppes annuelles entretien des gymnases
	PISCINE	100 700,00	Travaux d'entretien du bâtiment + raccordement eau de source
	PLAN/MENU EST	20 440,00	Travaux annuels d'entretien du terrain
	PRAIRIES	5 000,00	Etude préalable à reprise de la toiture
	STADES - FRAIS GENERAUX	7 900,00	Enveloppes annuelles entretien des terrains sportifs
	Somme :	168 140,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 595 632,00	

Financement des investissements

Les dépenses d'équipements sont financées de la façon suivante :

Financement des équipements 2017	3 953 512 €	
Épargne restante (virement + amortissements) après remboursement en capital de la dette	7 218 €	0,18%
FCTVA	598 000 €	15,13%
Cessions	655 000 €	16,57%
Subventions	265 683 €	6,72%
Autres (amendes, TA, PAE...)	1 008 061 €	25,50%
Emprunt	1 419 550 €	35,91%

L'épargne nette disponible étant quasi nulle, le financement des dépenses d'équipement est donc assuré essentiellement par des recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, cessions de patrimoines, subventions, amendes et taxes d'urbanisme) et par l'emprunt dont le volume sera ajusté en fin d'année pour assuré l'équilibre.

Au global, la section d'investissement (opérations d'ordre et opérations afférentes à la dette comprises) est donc équilibrée de la façon suivante :

	Budget primitif 2016	Budget primitif 2017	Evolution	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 829 722 €	3 953 512 €	-876 210 €	-18,14%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	1 368 000 €	1 450 000 €	82 000 €	5,99%
DEPENSES D'ORDRE	126 295 €	125 600 €	-210 856 €	-11,76%
TOTAL DES DEPENSES	6 324 017 €	5 529 112 €	-1 005 066 €	-15,89%
RECETTES SPECIFIQUES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 785 243 €	1 871 744 €	86 501 €	4,85%
CESSIONS	1 092 000 €	655 000 €	-437 000 €	-40,02%
EMPRUNT	1 653 100 €	1 419 550 €	-233 550 €	-14,13%
RECETTES D'ORDRE (VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AMORTISSEMENTS*)	1 793 674 €	1 582 818 €	-210 856 €	-11,76%
TOTAL DES RECETTES	6 324 017 €	5 529 112 €	-794 905 €	-12,57%

LES BUDGETS ANNEXES

1 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	532 450	609 776	77 326
Charges à caractère général	249 350	317 076	67 726
Autres charges de gestion courante	500	500	0
Charges financières	85 300	85 300	0
Dépenses d'ordre	139 000	153 688	14 688
Recettes – dépenses = virement	58 300	53 212	-5 088
Recettes	532 450	609 776	77 326
Prestations et ventes	304 276	343 958	39 682
Subvention d'exploitation	167 790	187 218	19 428
produit de gestion courante	37 084	44 300	7 216
Recettes exceptionnelles	0	11 000	11 000
Recettes d'ordre	23 300	23 300	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	197 300	315 500	118 200
Emprunts	168 000	172 200	4 200
Travaux sur la structure	6 000	120 000	114 000
Opérations d'ordre	23 300	23 300	0
Recettes	197 300	315 500	118 200
Opérations d'ordre	139 000	153 688	14 688
Emprunt	0	108 600	108 600
Virement	58300	53 212	-5 088

Les évolutions de ce budget sont essentiellement liées à sa variation de périmètre.

En effet, **l'ensemble des parkings clos payants sont à suivre dans un budget spécifique** (assujetti à TVA, selon la nomenclature comptable M4 dédiée aux Services Publics Industriels et Commerciaux).

Le budget enregistre donc les mouvements financiers liés aux parkings suivants :

- Tisserands ;
- Tardy ;
- Porte de la Buisse (travaux de mise en tarification prévus au budget pour 60 k€) ;
- Train ((travaux de mise en tarification prévus au budget pour 60 k€).

En fonctionnement, ce budget enregistre donc les prestations liées à la gestion des parkings, et les recettes de tarification.

En investissement il s'agit des travaux évoqués plus haut.

À ce jour l'équilibre de ce budget reste contraint du fait de l'emprunt important contracté pour le parking des Tisserands, cependant la tendance est au désendettement. À terme, l'élargissement du périmètre et les recettes supplémentaires générées devraient permettre une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 187 k€, soit 20 k€ de plus qu'en 2016, justifiés par les investissements de ce budget.

Libellé	BP 2016	BP 2017
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	249 850	317 576
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	509 150	575 476
Épargne de gestion	259 300	257 900
Intérêts de la dette	85 300	85 300
Épargne brute	174 000	172 600
Capital de la dette (sans frais de renégociation d'emprunts)	168 000	172 200
Épargne nette	6 000	400
Encours de dette	2 487 625	2 319 076
Capacité de désendettement	14,30	13,44
Taux d'épargne brute	34%	30%

2 BUDGET CUISINE CENTRALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	680 103	715 296	35 193
Charges à caractère général	389 890	417 811	27 921
Masse salariale	229 766	269 294	39 528
Autres charges de gestion courante	7 940	200	-7 740
Autres	8 000	11 791	3 791
Charges financières	0	0	0
Dépenses d'ordre	15 705	16 200	495
Recettes – dépenses = virement	28 802	0	-28 802
Recettes	680 103	715 296	35 193
Vente de repas	680 103	715 296	35 193

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	47 307	16 200	-31 107
Achat de matériels	25 000	10 000	-15 000
Autres	0	6 200	6 200
Travaux sur la structure	22 307	0	-22 307
Recettes	18 505	16 200	-2 305
FCTVA	2 800	0	-2 800
Opérations d'ordre	15 705	16 200	495
Emprunt	0	0	0
Virement	28 802	0	-28 802

La structure de ce budget évolue peu.

À noter : la majorité des dépenses de fonctionnement intègrent une augmentation de 2 % correspondant à la fois à une augmentation tarifaire des prestations mais également à une augmentation du nombre de repas pour le portage et les crèches.

Il est également intégré à compter de 2017 un reversement au budget principal de la commune pour les frais de gestion de la cuisine : en effet, les finances, les ressources humaines et certaines missions administratives sont assurées par le budget principal.

La masse salariale augmente du fait du remplacement d'un agent en cours de reclassement.

Pour les recettes, il est intégré une augmentation des tarifs sur la base du panier du maire à 1,1 %.

Les dépenses d'investissement correspondent à du renouvellement de matériel et sont autofinancées par les amortissements.

3 BUDGET POMPES FUNÈBRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	867 200	921 661	54 461
Charges à caractère général	378 080	406 551	28 471
Masse salariale	419 200	435 910	16 710
Autres charges de gestion courante	5 320	8 100	2 780
Autres	1 000	0	-1 000
Charges financières	0	0	0
Dépenses d'ordre	63 600	67 600	4 000
Charges exceptionnelles	0	3 500	3 500
Recettes – dépenses = virement			
Recettes	867 200	921 661	54 461
Prestations et ventes	862 700	916 011	53 311
atténuation de charges	2 100	3 250	1 150
Recettes d'ordre	2 400	2 400	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses	63 600	67 600	4 000
Achat de matériels	8 160	50 000	41 840
Travaux sur la structure	53 040	15 200	-37 840
Opérations d'ordre	2 400	2 400	0
Recettes	63 600	67 600	4 000
Opérations d'ordre	63 600	67 600	4 000
Emprunt	0	0	0
Virement	0	0	0

La structure de ce budget évolue peu.

À noter : les dépenses de fonctionnement spécifiques à l'activité (avis de décès, crématorium, marbrier) intègrent une augmentation de 2 % correspondant à la fois à une augmentation tarifaire des prestations mais également à une projection sur l'activité. Ces dépenses sont intégralement refacturées.

En investissement il s'agit de matériel spécifique (dumper, mini-pelle) et de travaux de climatisation de la salle des cérémonies. Ces dépenses sont entièrement autofinancées par les amortissements.

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

1 BUDGET PRINCIPAL

Structure de la dette

La structure de l'en-cours, au 01/01/2017, est la suivante :

- Exposition : 77,68 % fixe, 22,32 % variable
- Taux moyen : 1,43 %
- Durée résiduelle : 6 ans et 5 mois.

Prévisions 2017

L'annuité de la dette au BP 2017 représente un volume de :

- Intérêts : 164 768 €
- Capital : 1 459 173€

2 DETTE GLOBALE, TOUS BUDGETS CONFONDUS

Structure de la dette

La structure de l'en-cours de dette globale, au 01/01/2017, est la suivante :

- Exposition : 79,03 % en taux fixe, 20,97 % en taux variable
- Taux moyen : 1,77 %
- Durée résiduelle : 12 ans 2 mois

Décomposition de l'en-cours et de l'annuité par budget

BUDGET	EN-COURS AU 01/01/2017	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
Principal	12 141 491,00 €	1 459 173,00 €	164 768,00 €	1 623 941,00 €
Parc de stationnement	2 330 263,00 €	170 084,00 €	79 141,00 €	249 225,00 €
TOTAL	14 471 754,00 €	1 629 257,00 €	243 909,00 €	1 773 166,00 €